

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« éventuels effets »

les mots :

« effets éventuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision. Les adjectifs de plus de deux syllabes se placent après le nom.